

ABONNEMENTS.

UN AN.

Canada ..... \$3.00  
Etats-Unis (en or) ..... 3.50  
(payable d'avance.)

SIX MOIS.

Canada ..... \$1.50  
Etats-Unis ..... 1.75  
(payable d'avance.)

Vendu dans les débits 3 cts.  
Les frais de poste ne sont pas compris dans les trois cas.

N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont nvariement payables d'avance.  
L'Édition paraît le mardi et le vendredi.  
Voir notre annonce à la quatrième page.

# LE FRANC-PARLEUR

CREDDI · PROPËTER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne, ..... \$0.10  
Chaque insertion suivante par ligne, 0.05  
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

REDACTION.

Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés  
M. ADOLPHE OUMET,  
RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE  
Le Franc-Parleur.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

Feuilleton du "Franc-Parleur"

## BEATRIX

(Suite.)

—Et moi, je fais le reste, ajouta le marquis avec empressement, pendant que Béatrix tendait sa petite offrande, qu'il arrêta au passage.

—Bonté du Ciel ! s'écria Madame Galloy, en joignant les deux mains. Mais c'est une vraie averse de bénédictions aujourd'hui. Attendez un peu que j'inscrive tout cela, car j'en ai la tête à l'envers. Bon, dit-elle, en ouvrant son grand sac, voilà bien mon étui, mais les lunettes n'y sont pas. Mademoiselle Thérésine, serriez-vous assez bonne pour chercher dans ces listes avec vos jolis yeux ; moi, je n'y vois rien absolument.

Et elle tendit à l'enfant un gros rouleau de papier, attaché avec une ficelle rouge et qu'elle venait de sortir des profondeurs de son sac.

Thérésine, enchantée de son importance, détacha le rouleau et prit le papier qui se présentait :

Bon pour un litre de lait, lut-elle à voix haute, signé Pichat.

Bon pour un boisseau de pommes de terre, signé Couture.

— Ce n'est pas cela, dit la vieille dame ; ceci est une nouvelle forme de quête que j'ai imaginée. Il faut être plus fin que les paysans, qui n'aiment pas à donner le plus petit écu, même lorsqu'ils sont riches. Par exemple, ils n'osent pas me refuser les dons en nature, et je leur fais signer, quand je peux, des promesses de ce genre, dont je réclame l'exécution le jour où j'en ai besoin. Continuez, mademoiselle Thérésine. Voyez la feuille suivante.

Et Thérésine, dépliant une autre feuille, reprit sa lecture :

Sera bon à sevrer le 27 juillet, le petit Martin jau commencement d'août, Joseph Benoît et Isidore.

—Vous n'y êtes pas, mon enfant ; ceci est un petit memento pour la crèche. Regardez donc par ici.

—Du 1er mai, un vieux gilet de tricot du meunier des Ormes ; du 5, trois paires de bas hors de service à la ferme des Bloux.

—Ah ! mon Dieu, ma chère demoiselle, dit la quêtuseuse d'un air désespéré ; voilà que vous tombez maintenant dans mon vestiaire. Je suis fâchée de vous donner tant de peine, je vous assure.

Thérésine déplaça un quatrième papier et lut en hésitant un peu :

Souchong, un an et demie ; Péko, vingt-deux mois ; Hyson...

—Qu'est-ce cela ? interrompit le marquis en riant. Un mélange de thé qui s'égare dans vos bonnes œuvres, madame Galloy, car je ne soupçonne pas que vous traitiez nos paysans avec cette infusion exotique, dont ils font peu de cas, je le crois du moins.

—Mon Dieu, monsieur le marquis, dit la vieille dame en rougissant un peu, ce sont les noms de trois pauvres petits Chinois, que j'ai rachetés l'hiver dernier. Quand je dis leurs noms, je me trompe ; le missionnaire qui les a baptisés a dû leur donner des patrons plus chrétiens que je ne connais pas. J'avais toujours dit que je demanderais à Mademoiselle Hermine, qui est si savante, de me choisir quelque joli nom bien chinois, et puis je n'ai pas osé, et je me suis contentée des seuls mots que je connaissais dans cette langue abominable et païenne.

—Excusez-moi, Madame, je ne sais pas le chinois, dit Hermine en riant de bon cœur.

Pendant ce temps, Thérésine avait enfin trouvé la liste introuvable, et écrivit de sa plus belle écriture, les engagements des nouveaux souscripteurs. Madame Galloy, heureuse et reconnaissante, prit congé de tout le monde.

—Merci pour les petites brassières, dit-elle à Béatrix en passant auprès d'elle ; c'est parfait, mais ne couchez pas si bien ; vous perdez votre temps.

—Voilà qui s'appelle avoir la charité originale, dit le marquis après le départ de la quêtuseuse.

—Moi, je la trouve assommante, murmura madame de Vanssay. Avec elle, il faudrait toujours avoir la bourse à la main

si on la laissait faire, on serait bientôt sur la paille.

—Nous n'en sommes pas là, ma chère, reprit le marquis, et d'ailleurs, continua-t-il d'une voix plus grave, il est heureux, pour nous autres riches, que quelque bonne âme vienne de temps à autre nous rappeler le précepte de l'aumône, que nous serions trop portés à oublier. Depuis l'Evangile, la malédiction divine pèse sur le mauvais riche, et le pardon accordé à Madeleine, à Pierre, au publicain, a été refusé pour jamais à cet homme qui laissait mourir de faim le pauvre Lazare à la porte de son palais.

Béatrix avait abandonné son ouvrage. Les yeux levés sur son oncle, elle l'écoutait parler avec un attendrissement qui se lisait dans toute sa physionomie. Le marquis vit bien avec quelle sympathique attention il avait été écouté par la travailleuse, mais il n'eut pas l'air de s'en apercevoir.

—Viens m'embrasser, Thérésine, dit-il à la petite fille, qui continuait ses ourlets avec une persévérance bien rare chez elle, et puisque tu as vidé ta petite bourse en faveur des pauvres, rends-la moi pour que je te la remplisse.

### CHAPITRE XIII

Béatrix avait maintenant trois élèves. C'était une tâche ingrate que celle d'instruire les deux oréoles ; jeunes filles par la taille, les habitudes, l'usage du monde, elles n'étaient plus que des enfants très-arrivées dans la salle d'études. Leur ignorance étonnait profondément la jeune institutrice, qui ne savait par où commencer dans ce champ en friche, d'où il fallait extirper toutes les mauvaises herbes, avant de songer à semer quoi que ce soit. Quant à la récolte, on ne pouvait la prévoir avant un bien lointain avenir.

Sans être douces comme Hermine et sa petite sœur, Olga et Gaita n'étaient cependant pas dépourvues d'intelligence, mais gâtées outre mesure par leur mère, frivoles à l'excès, elles s'étaient toujours parvenues à se soustraire à toute direction sérieuse. Les institutrices qui c'étaient remplacées auprès d'elles avaient fini par céder devant leur résistance obstinée, qu'encourageait d'ailleurs l'attitude de la marquise, et c'est ainsi qu'à seize et dix-sept ans, les deux jeunes parcesseuses mettaient fort mal l'orthographe et ne savent pas tenir leur aiguille.

Béatrix comprit bien vite la difficulté de sa tâche. Comment fixer ces deux oiseaux ? Comment les retenir devant une table couverte de livres, lorsqu'il serait si bon de galoper à cheval, sous les grandes allées ombreuses du parc, ou de descendre le canal dans le petit canot japonais ?

Parfois, au milieu d'une explication de la patiente institutrice, lorsqu'elle espérait avoir été comprise à force de zèle et de clarté, on entendait rouler une voiture sur le sable de la cour. Les deux élèves se précipitaient à la fenêtre, reconnaissaient quelque visite préférée, et s'élançaient au salon sans se donner le temps de faire disparaître les taches d'encre de leurs doigts. C'était, le plus souvent, le seul bénéfice qu'elles retiraient de leur leçon, mais c'était encore trop pour la marquise, qui avait toujours eu horreur de l'encre.

—Ces pauvres petites ! Vous ne voyez pas comme elles travaillent ? dit-elle un jour à son mari.

—Tant mieux, tant mieux, répondit-il. Mais je crois, ma chère amie, que vous vous faites illusion. Je vois constamment vos filles au salon, ou courant à bride abattue dans le parc, et je trouve qu'elles ont encore bien de doux loisirs. Mademoiselle Gérard ne s'en donne guère, en revanche, ajouta-t-il. Cette jeune fille ne se détourne pas un instant de son devoir, et sa sollicitude pour Thérésine, dont elle a la direction absolue, me pénètre de reconnaissance.

—Elle est payée pour cela, et ne fait que son devoir strict, reprit la marquise d'un ton sec, en agitant nerveusement son éventail.

—Ne faire que son devoir ! On a bien vite lancé ces trois mots, répondit le marquis. Mais, ma chère, rien n'est plus rare que cette accomplissement strict des plus simples devoirs. Si chaque homme ici-bas, si chaque femme « remplissait son devoir » comme vous le dites si dédaigneusement,

avec le dévouement et le zèle de cette jeune fille, le monde serait parfait. Je vous le répète donc : vous avez eu la main heureuse cette fois, et je ne saurais trop vous en louer. Seulement, prenez garde : pour conserver mademoiselle Gérard, il faut qu'elle se plaise parmi nous, et qu'elle ne vive pas à l'écart comme elle le fait. Pourquoi ne descend-elle jamais le soir au salon quand il y a du monde ? Ne l'en avez-vous pas priée ?

—Certes si, mon ami, mais mademoiselle Gérard, sous cette air de suave douceur que vous admirez tant, cache une volonté de fer. Je m'en suis aperçue bien des fois. C'est pour cela que, à mon grand regret, je me suis vue obligée de lui céder complètement la direction de Thérésine. Quant à se mêler davantage parmi nous, je l'en ai priée plusieurs fois ; elle m'a répondu très-sèchement, en regardant sa robe de deuil, qu'elle n'aimait pas le monde.

—Je respecte et j'honore les scrupules de la tendresse filiale, reprit le marquis, et je me garderais bien d'imposer à une orpheline encore en deuil le bruit des danses et le tumulte des fêtes. Mais quand nous avons quelque dîner sans appareil, quelque soirée d'amis, je ne vois pas pourquoi mademoiselle Gérard ne se joindrait pas à nous filles ?

—Je suis parfaitement de votre avis, Raymond, et c'est dans ce sens que j'ai toujours parlé à mademoiselle Gérard ; mais les instances que j'ai faites à plusieurs reprises ont échoué devant une obstination que je qualifierais de mauvais aloi si vous n'étiez pas si engoué de ce phénix.

—Je vous ferai remarquer, ma chère, que vous venez d'être doublement injuste ; envers moi d'abord, et envers l'institutrice de vos filles ensuite. Si l'un de nous deux peut être accusé d'engouement, c'est vous, qui m'écriviez à Londres que vous n'attendiez pas mon retour pour me décider dans votre choix, de peur de laisser échapper une occasion incomparable. C'était votre expression, je m'en souviens. En outre, vous aviez mis à un prix très-élevé les appointements de mademoiselle Gérard (prix auquel nous n'avions jamais atteint jusqu'ici, soit pour Hermine, soit pour ses sœurs), toujours par la même raison. J'ai tout approuvé, mais je n'ai rien décidé. Quant à cette obstination que vous qualifiez de mauvais aloi, je ne sais même pas ce que vous voulez dire.

—C'est pourtant bien facile à comprendre, mon ami, et je n'en fais pas un crime à mademoiselle Gérard. Comme toutes les jeunes filles, comme toutes les femmes, il doit lui sembler pénible de se voir moins bien mise que les autres, et elle préfère l'isolement et la solitude à cette infériorité de toilette, à laquelle la condamne d'avance son manque de fortune.

—Voilà donc le grand mot lâché, la toilette ! Eh bien ! ma chère, je ne pense pas comme vous. Mademoiselle Gérard n'aura jamais, je le crois, à souffrir nulle part d'aucune comparaison ; je ne parle pas de sa beauté, qui est indiscutable, vous le reconnaissez vous-même ; mais la charme de ses manières, la grâce de son esprit, qui se laisse deviner plutôt qu'il ne se montre, la distinction de toute sa personne, lui assure partout le premier rang, aux yeux du moins des gens de goût et de raison, qui ne placent pas la valeur d'une femme dans quelques mètres de gaze ou de satin plus ou moins habilement chiffonnés par la couturière à la mode.

Et M. de Vanssay se retira, laissant sa femme méditer sur ces derniers mots, qui avaient tout l'air d'une leçon à son adresse.

(A continuer.)

### L'Attentat de Liège.

Voici le récit de la Gazette de Liège sur les scènes de violence dont se sont rendus coupables les libéraux de cette ville contre les catholiques :

Mgr. l'évêque de Liège, pour faciliter aux fidèles l'obtention des grâces extraordinaires du Jubilé, a permis à ses diocésains de remplacer les visites que chacun, lorsqu'il les accomplit seul, doit rendre quinze fois à quatre églises, par trois visites faites en procession au même nombre de sanctuaires. C'est ainsi que la chose se pratique dans les autres diocèses belges ou français, et nulle part, de Gand jusqu'à

Paris et jusqu'aux villes les plus turbulentes du Midi de la France, nulle part le défilé de ces cortèges n'a suscité le moindre désordre, rencontré la moindre opposition.

Il devait être autrement à Liège :

Il y a eu hier huit jours, la paroisse de Saint-Denis a ouvert la série des processions jubilaires qui se succéderont en notre ville ; tout s'est passé sans trouble. La seconde visite avait lieu le lendemain, un groupe d'étudiants n'a cessé d'escorter le pieux cortège de ses cris et de ses sifflets, comptant sans doute l'empêcher d'accomplir sa troisième et dernière sortie.

Celle-ci cependant s'est fait hier, et elle a été l'occasion d'un odieux scandale et d'une courageuse et salutaire affirmation de la liberté.

Voici les faits :

A peine la tête de la procession de Saint-Denis était-elle partie de l'église qu'un groupe de perturbateurs se mit à la suivre : c'étaient des étudiants, convoqués à cette manifestation par des circulaires répandues au cours de l'Université nous en tenons plusieurs à la disposition des autorités académiques—quelques gens de la dernière classe et des gamins, parmi lesquels un de ces étudiants s'était constitué distributeur des sifflets.

Le groupe contenait de cent cinquante à deux cents individus ; il n'a cessé, sur tout le parcours du cortège, de siffler la croix de huer les cantiques et le chant sacré du *magnificat* d'essayer d'étouffer sous les cris et les clameurs d'injures la récitation du chapelet, l'*Ave Maria* et le *Pater* du Christ.

La procession comptait de cinq à six milliers de personnes, dont une bonne moitié d'hommes ; l'ouvrier y priait à côté des membres les plus distingués de l'aristocratie, de l'industrie ou de la finance ; des dames et des demoiselles de notre société la plus distinguée, à côté des femmes du peuple ; il en est bien peu qui n'aient été en butte à des outrages personnels ; tous les ont supportés sans sourciller, sans interrompre le chant ou la prière dont ces clameurs, si furieuses qu'elles fussent, ne réussissaient à couvrir le bruit que par intervalles.

Ce calme n'a fait qu'ajouter à la surexcitation des tapageurs.

A plusieurs reprises, à l'entrée et à la sortie des églises, au retour à Saint-Denis surtout, ils se sont rués soit à travers les rangs de la procession, soit sur quelques catholiques isolés, sur des femmes et des prêtres.

On peut voir, à la sacristie de Saint-Denis, plusieurs vêtements sacerdotaux mis en pièces ; des coups ont été portés à divers vicaires de la ville ; au quai Cookerill, M. le curé de Saint-Denis, entouré par une soixantaine de furieux, au moment où il s'efforçait de rétablir la circulation interrompue par eux, aurait été poussé jusqu'aux bords de la Meuse, si la police et hommes du peuple ne l'étaient venus délivrer.

A la rentrée du cortège, il a fallu aussi tirer de la foule, et porter dans une maison particulière, rue de la Régence, un jeune prêtre, prêt à faillir sous les violences dont il avait été l'objet.

Rue de la cathédrale, deux femmes, poursuivies par les perturbateurs, sont venues tomber affolées, aux pieds des premiers rangs des hommes ; à l'entrée de l'église Saint-Paul, d'autres—nous pourrions en nommer—ont été renversées et foulées aux pieds : de divers côtés plusieurs ont été brutalement empoignées, décoiffées, battues. Il en est auxquelles on a même arrachés leurs boucles d'oreilles ; il n'en est pas qui n'aient pu entendre d'abjects outrages retentir à leur oreilles.

Quand aux hommes, plusieurs ont reçu des étudiants, tous armés de gourdins ou de cannes à tête plombée, des coups qui ont fait couler le sang.

La police, cependant, hâtons-nous de le constater s'est partout vaillamment comportée ; de gous de cœur se sont révélés là, dont les catholiques retiendront les noms avec reconnaissance.

Ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre s'ils ne se sont pas trouvés plus nombreux et s'ils ont pu agir seulement dans les limites de leur consigne.

Cette consigne semblait être de n'empêcher que les voies de fait, de laisser se produire contre la procession tous les chants, tous les cris hostiles, et de respecter comme

un usage licite de la liberté une manifestation délictueuse organisée contre elle.

Nous avons dit ce qui s'est fait : le lecteur appréciera la conduite des autorités, qui ont laissé faire, qui laissent ainsi outrager et entraver l'exercice le plus pacifique des droits constitutionnels.

Nous ne voulons aujourd'hui qu'adresser aux catholiques qui ont pris part à la procession de Saint-Denis nos félicitations, expressions de la reconnaissance dont tous leurs frères, les honnêtes gens, se sentiront pénétrés pour eux.

Ces chrétiens bien connus, ces ouvriers modestes, ces courageuses femmes du peuple, ces dames, ces jeunes filles du monde le plus distingué, n'ont pas seulement hier, en bravant les menaces et l'insulte avec cette énergie et cette modération, fait montre de courage et de foi : ils ont maintenu dans notre ville le droit sacré de la prière publique et y ont fait triompher—malgré l'abandon de l'autorité, au prix d'un scandale affreux sans doute, mais par une victoire certaine et décisive, la liberté des honnêtes gens contre la licence des gougats !

### Les Carmélites à Jérusalem.

Un correspondant de l'*Univers* lui écrit de Jérusalem le 19 avril ;

Hier, le mont des Oliviers a été le témoin d'une cérémonie qui lui annonce de nouveaux jours de bénédiction et de salut ; c'est la bénédiction de la pose de la première pierre d'un couvent de Carmélites.

Vous savez que Mme la princesse de La Tour-d'Auvergne a fait sur cette montagne si riche en précieux souvenirs, il y a déjà quelques années, l'acquisition d'une propriété assez étendue et renfermant le lieu où Notre-Seigneur a enseigné le *Pater* à ses apôtres et celui où, d'après une tradition très-respectable, ces mêmes apôtres ont composé le *Credo* avant de se séparer, pour aller annoncer au monde la bonne nouvelle du salut. Depuis peu de temps, la princesse a cédé le *Pater* à la France, mais elle a pensé que rien ne conviendrait mieux auprès de ce lieu béni qu'un couvent de saintes femmes où l'on chanterait les louanges du Seigneur ; malgré les nombreuses difficultés qu'elle entre voyait pour la réalisation de son pieux projet, elle s'est mise résolument à l'œuvre, et ses efforts, Dieu aidant, seront couronnés de succès. Déjà cinq Carmélites venues de France sont installés sur la montagne des Oliviers et répandent la bonne odeur de Jésus-Christ.

Comme il est juste, on s'est occupé de la maison du Seigneur ; et puis l'on pensera aux pauvres cellules des humbles servantes. L'église, grande et d'un bel effet dans sa noble simplicité, est aujourd'hui à peu près terminée ; déjà même son sanctuaire est consacré au culte, et depuis l'arrivée des filles de sainte Thérèse, l'auguste sacrifice y est offert tous les jours.

L'église, construite sur l'endroit du *Pater*, est une propriété de la France, mais la France vient d'en donner la jouissance à perpétuité aux dames carmélites, sous la condition qu'elles veilleront à son entretien.

L'église bâtie, il faut bien penser au monastère. Ce n'est pas du superflu. L'étroite maison qu'en attendant les religieuses se sont arrangées couci, couci, ne les préserve guère ni du vent, ni du froid, de la pluie ; et en Orient, cette année, nous avons en de tout cela en surabondance. Comme elles ont dû souffrir pendant la longue saison d'un hiver si rigoureux ! Cependant, ne les plaignons pas trop, puisqu'elles se plaignent si peu. A leurs yeux, les épreuves dont il a plu au Seigneur de les gratifier dès le commencement de leur séjour sur le mont des Oliviers, sont un signe de très bon augure pour leur chère fondation, d'ailleurs, elles s'estiment si heureuses d'y recevoir le Baptême qui convient de droit aux véritables épouses de Jésus-Christ et d'y boire quelques gouttes du calice que ce doux Epoux a lui-même tout plein au pied de la sainte montagne !

Toutefois, si elles ne comprennent pas la nécessité du monastère pour se prémunir contre la rigueur des saisons, elles le comprennent pour pouvoir vivre entièrement de la vie du Carmel, sous la sauvegarde de la sainte clôture, pour recevoir celles de leurs sœurs qui se préparent à venir augmenter la petite communauté, com-

me pour accueillir les âmes appelées à la vocation religieuse, qui commencent déjà ou qui continueront plus tard à solliciter avec la bure carmélite, le bonheur de partager leurs austérités et leurs veilles.

On s'occupe donc de la construction du cloître qu'on bâtit sur un terrain donné aux carmélites par Mde la princesse, et qu'on annexera à l'église du *Pater*. On travaille en ce moment aux fondations d'une partie du couvent, qu'on espère mener à bonne fin dans le courant de cet été ; et hier, comme je vous l'ai dit au commencement de ma lettre, on a procédé à la bénédiction de la pose de la première pierre. Conformément aux vœux des humbles filles de sainte Thérèse, qui redoutent tant l'éclat en tout ce qui les concerne, la cérémonie n'a pas revêtu la pompe d'une grande solennité ; mais, pour être simple, elle n'en a pas été moins touchante et n'a que plus édifié les quelques personnes qui avaient la consolation d'y assister.

Les dépenses, pour la partie du monastère qu'on vient d'entreprendre, épuisent entièrement et peut-être au-delà les ressources des fondatrices ; force donc leur sera de suspendre les travaux, en attendant que la Providence leur envoie de nouveaux secours. Espérons que quelques âmes charitables se feront un devoir de venir en aide à nos bonnes religieuses, et s'empres seront de leur fournir les moyens pour continuer et consommer l'œuvre.

### Erection civile de paroisses.

Acte pour amender le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

[Sanctionné le 23 février 1875.]

Attendu que l'érection civile, en vertu du chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada, des paroisses ci-après désignées, lesquelles sont situées en partie dans la cité de Montréal dans le comté d'Hoche-laga, aurait pour effet de créer de nouvelles municipalités dans un territoire déjà organisé pour les fins municipales, et attendu qu'il n'est pas opportun que l'érection civile de ces paroisses ait cet effet ; Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les paroisses ci-après décrites, érigées pour les fins religieuses seulement par l'autorité ecclésiastique, avec leurs limites et étendues, à elles assignées par les décrets canoniques qui les concernent, sont déclarées et reconnues paroisses catholiques, et cela aussi amplement et avec les mêmes effets que si elles eussent été reconnues, érigées et ratifiées pour toutes les fins civiles en vertu du chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada, sauf ce qui est prescrit par la section deux de cet acte :

1. La paroisse St. Henri, érigée par le décret de Monseigneur Ignace Bourget, évêque catholique romain de Montréal, en date du deux juillet 1867, amendé et publié en 1874, comprenant les villages Delisle, Saint-Augustin et Saint-Henri de la côte Saint-Paul, la ferme Saint-Gabriel et partie de la côte Saint-Paul, et de la rivière Saint-Pierre, et bornée au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la limite actuelle de la cité de Montréal, au nord partie par le cité sud du petit chemin de la côte Saint-Antoine (incluse) se poursuivant vers l'ouest jusqu'à la terre d'un nommé Décaré (incluse) ; de là vers le sud de l'ouest par une ligne passant sur l'extrémité du coteau Saint-Pierre, jusqu'aux bornes de la paroisse de Lachine, à l'ouest de la dite paroisse de Lachine.

2. La paroisse de la Nativité de la Ste. Vierge, érigée par le décret du même évêque, en date du 10 de septembre 1867, amendé et publié en 1874, bornée au sud par le fleuve Saint-Laurent ; à l'ouest par le centre d'une rue projetée portant le nom de Richardson, formant les limites de la cité de Montréal, au courant Sainte-Marie laquelle ligne se prolongeant jusqu'au trait-quarré jusqu'à la paroisse de la Longue-Pointe, et à l'est par la dite paroisse de la-Longue-Pointe.

3. La paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, érigée par le décret du même évêque, en date du 10 septembre 1867, et amendé et publié en 1874, bornée au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'ouest par le centre de l'avenue Colborne, se prolongeant jusqu'au trait-quarré des terres de la côte de

la Visitation; au nord par le dit trait-  
quarré jusqu'au centre d'une rue projetée  
portant le nom de Richardson, formant  
les limites de la cité de Montréal, et à  
l'est par le centre de la dite rue Richardson,  
se prolongeant jusqu'au fleuve St.  
Laurent.

4. La paroisse de Sainte-Brigide, érigée  
par le décret du même évêque, en date du  
2 décembre 1837, amendé et publié en  
1874, bornée au nord de la paroisse du  
Saint-Enfant Jésus, du côté au Saint-Louis,  
à l'est de la paroisse de Saint-Vincent-de-  
Paul, au sud par le fleuve Saint-Laurent,  
à l'ouest par le milieu de la rue Grant,  
jusqu'au centre de la rue Sainte-Marie,  
suivant le milieu de la rue Sainte-  
Marie jusqu'au milieu de la rue Amherst,  
laquelle ligne continuée jusqu'à la paroisse  
du Saint-Enfant Jésus du côté au Saint-  
Louis.

5. La paroisse du Saint-Enfant Jésus  
érigée par le décret du même évêque, en  
date du 12 mars 1867, amendé et publié en  
1874, comprenant les villages Saint-  
Jean-Baptiste et Mile End, la côte Sainte-  
Catherine, les Tanneries des Bélaïrs, la  
côte Visitation et une partie du chemin  
Papineau, est bornée, au sud-ouest par  
la côte des Neiges; au sud-est par la limite  
de la cité de Montréal, jusqu'au chemin  
Papineau, de là, remontant par le nord  
jusqu'à la susdite côte Visitation incluse;  
enfin au nord-est et au nord-ouest par la  
paroisse de la Longue-Pointe, et par celle  
du Saint-au-Récollet.

2. Rien de contenu dans cet acte n'aura  
l'effet de modifier en aucune manière les  
limites de la cité de Montréal et des diffé-  
rentes autres municipalités dans lesquelles  
ces paroisses se trouvent situées. Ces mu-  
nicipalités continueront d'exister avec leurs  
limites et étendus comme si le présent  
acte n'eût pas été passé.

3. Chaque paroisse ainsi reconnue est  
sujette aux dispositions exprimées dans le  
décret d'érection qui la concerne tel que  
amendé par le Saint-Siège et publié en  
1874 dans telle paroisse.

4. Les assemblées pour l'élection des  
marguilliers, pour la reddition des comptes  
et pour toute affaire exigeant la convoca-  
tion d'une assemblée de paroisse, dans ces  
paroisses, seront composées des anciens et  
nouveaux marguilliers et des personnes  
élues en conformité de l'ordonnance de  
l'évêque pour former le corps de la fabri-  
que.

5. Et attendu que le décret de l'érection  
de la paroisse de Notre-Dame de Grâce,  
tel que amendé et publié en 1874 déclare  
que le cimetière catholique de la Côte des  
Neiges, y compris la terre du nommé Wil-  
liam Tate, qui l'avaisine, est détaché de la  
dite paroisse de Notre-Dame de Grâce,  
pour être annexé à la paroisse de Notre-  
Dame de Montréal, dont les limites actuelles  
sont désignées dans décret déclaratoire  
du 26 mai 1873, publié en 1874.

A dater de la mise en force du présent  
acte, le dit cimetière de la Côte des Neiges,  
y compris la terre du nommé William  
Tate, est reconnu détaché de la dite pa-  
roisse de Notre-Dame de Grâce annexée,  
pour les fins religieuses et la fabrique, à  
la paroisse de Notre-Dame de Montréal telle  
que désignée et délimitée dans le dit dé-  
cret du 26 mai 1873.

LE "FRANCO-PARLEUR"

Montréal, Vendredi, le 22 Mai, 1875

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le premier semestre de l'abon-  
nement est dû et échu depuis le  
premier Mai courant. Avis aux  
Retardataires.

Ceux de nos abonnés de la ville  
qui ont changé de demeure, sont  
priés de nous avertir le plus tôt  
afin de régulariser la distribution

Le parti de la réforme.

Les libéraux et les rouges se disent le  
parti de la réforme. Ils prétendent ré-  
gner le pays et se donnent comme les res-  
taurateurs de l'ordre et les défenseurs de  
la vertu. L'Eden, qu'ils nous préparent,  
sera tout plein de citrouilles et de concombres,  
de cornichons et de navets. M. Fabre  
y cultivera les pensées; M. Langlier, la  
mignonnette et M. Beausoliel, le pissenlit.  
Comme les jours couleront doucement  
alors aux doux sons de la serinette! Mais  
avant d'arriver à cet Eden, que de combats  
à livrer! que de détestables choses à  
détruire! Aussi, nos libéraux et nos rouges  
ne cessent-ils de crier: «A bas la corrup-  
tion! à bas la malhonnêteté!» Et ils s'en  
vont en guerre, mironant, mironant, mironant!

Il y aura toujours à réformer chez l'in-  
dividu comme dans la société, parce que  
la vie est un travail de perfection. Mais ré-  
former est une besogne ardue qui exige de  
ceux qui l'entreprennent une grande pureté

d'intention, jointe à une humilité profonde  
et à une prudence consommée; ajoutons  
qu'ils doivent pratiquer la charité jusqu'à  
l'immolation d'eux-mêmes. Par là, on  
voit de suite que beaucoup semblent gémir  
sur nos misères communes, lesquels sont  
très-peu sincères au fond, puisque les ré-  
formes qu'ils proposent ne tendent qu'à  
sacrifier le bien général à leurs intérêts  
particuliers. Sous prétexte d'extirper les  
abus, la plupart font la chasse aux emplois  
marguilliers, courent à des changements qui  
permettent aux instincts pervers une grande  
liberté d'allures. Toutes les perturbations  
sociales et religieuses, toutes les révolutions  
qui ont mis le crime en honneur, ont eu  
pour point de départ le prétendu besoin  
d'opérer des réformes. C'est un fait qu'il  
importe beaucoup de noter.

Comme il n'y a pas de perfection ab-  
solute en ce bas monde, les hommes avides  
et indisciplinés, qui calculent sur des boule-  
versements pour glaner à leur profit, au-  
ront toujours ample matière à accuser et  
à dénigrer. Ce dont ils sont capables pour  
remédier aux maux qu'ils feignent de dé-  
plorer, on le sait depuis longtemps. S'ils  
se montrent scandalisés à l'occasion de  
simples peccadilles, c'est afin de mieux  
frayer la route à l'iniquité; et, sous pré-  
texte de pratiquer dans le sol des saignées  
qui l'assainissent, ils creusent de profonds  
abîmes.

Si les libéraux et les rouges veulent  
vraiment l'ordre et désirer sincèrement  
le règne de la vertu, pourquoi relèguent-ils  
par delà les nuages et bannissent-ils de la  
politique la religion, fondement de tout  
ordre et de toute vertu? Je les entends  
ici se récrier et dire que je les calomnie.  
«Nous voulons bien de la religion, nous  
assurent-ils; ce que nous ne voulons pas,  
c'est que le clergé la mette là où elle ne  
doit pas se trouver.» C'est-à-dire que mes-  
sieurs les libéraux et les rouges ne veulent  
de la religion que ce qu'il leur plaît d'en  
prendre, et que là où il leur plaît de la  
voir figurer; ce qui équivaut à la mettre  
complètement de côté. Les vrais catho-  
liques prennent la religion telle qu'elle est  
et là où elle est; ils la prennent telle que  
nous la donnons Jésus-Christ et l'Eglise,  
qui en font la règle de tous nos actes pri-  
vés, publics et politiques.

Au fond, les libéraux et les rouges sont  
de vrais protestants. Dans l'orgueil de leur  
raison, ils ne reconnaissent qu'à eux seuls  
le droit de décider ce qui est permis ou  
non en politique; eux seuls sont les juges  
des cas où la religion doit régir cette ma-  
tière. Comme je l'ai déjà dit et comme je  
ne saurais trop le répéter, la religion du  
libre examen, la religion protestante nous  
envahit par la porte de la politique. C'est  
ce à quoi on ne fait pas assez d'attention,  
quoique le mal ait déjà pris des propor-  
tions énormes, même au sein de nos cam-  
pagnes. Lorsqu'il s'agit de politique, ou  
se rit de l'enseignement du prêtre, de l'é-  
vêque et du Pape; et, tout ignorant que  
l'on est d'ailleurs, on s'affirme carrément  
que l'on ne se conduira en cette matière  
que d'après ses propres lumières. Or,  
lorsqu'on est protestant sur un point, on  
ne tarde pas à l'être sur toute la ligne:  
*abyssus abyssum invocet*, l'abîme appelle  
l'abîme, ainsi le veut la force des choses.  
Voilà ce qui explique en grande partie cet  
affaiblissement de la foi et ce grand refroidis-  
sissement de piété que l'on signale avec  
frayer en de nombreux endroits.

Les libéraux et les rouges, et j'entends  
ici surtout ceux qui dirigent le parti et qui  
font des journaux, sont donc d'une insigne  
mauvaise foi et d'une hypocrisie raffinée,  
lorsqu'ils posent devant le public comme  
crevant de respect pour notre sainte religion.  
Ils craignent, en se montrant tels  
qu'ils sont, de heurter ce qu'ils appellent  
les préjugés religieux du peuple. Mais,  
dans leurs conciliabules, lorsqu'ils agissent  
et parlent sans être obligés de se con-  
traindre, ils ne font pas mystère de leurs  
sentiments: ils maudissent le clergé et  
hâtent de leurs desirs le moment où ils  
pourront lui mettre le pied sur la gorge.

Nous pouvons donc regarder comme  
sûr que toutes les réformes, dont ces mes-  
sieurs tiennent à nous gratifier, sont abso-  
lument de même espèce que celles qu'on  
pronées tous les hérétiques et les impies.  
Ce sont des réformes à rebours, des réformes  
qui auraient pour tout avantage de  
leur permettre de faire ripaille pendant  
quelques jours. Dans le but de leur  
préciser cette courte jouissance, il ne serait  
certes pas raisonnable de jeter le pays dans  
un labyrinthe d'interminables malheurs.

Ils se disent de plus en campagne contre  
la corruption et la malhonnêteté. C'est  
encore là un insigne mensonge, car c'est  
principalement par eux que ces deux vices  
régneront ici. L'or qui corrompt et achète  
les consciences, ils le répandent à flot,  
comme le provient mille faits passés, pré-  
sents et publiés; et pour avoir beaucoup  
d'or à employer de cette façon, ils se li-  
vrent aux spéculations les plus effrontées  
fraudeuses qu'il soit possible d'imaginer.  
Tant ce vacarme d'enfer qu'ils ont fait à  
propos du chemin du Pacifique et du ter-  
rain des Tanneries, n'était qu'une comé-  
die et une ruse. Pour monter un jour  
il fallait étouffer dans la boue ceux qui les

tenaient en échec; pour détourner les yeux  
du public de leurs malversations, il fallait  
les faire paraître de vains fatras.

Leur *job du Canal* laisse bien loin der-  
rière lui tout ce qu'ils ont reproché aux  
conservateurs, avec les exagérations qu'ils ne  
se sont pas fait scrupule d'y mettre. Et  
ce *job du Canal*, les entendez-vous en par-  
ler, le fletrir? Oh! non; ils sont muets  
comme la tombe. De quelque façon qu'ils  
s'y prennent pour engourdir la voracité de  
leurs appétits, ils ne cessent point d'être  
purs, pieux, adorables! Ah! si leurs in-  
sultes avaient commis pareille fredaine,  
comme ils les étrillerait!!! Mais ce  
sont eux! alors qu'on célèbre leurs vertus.

Ils osent parler de malhonnêteté! Ont-ils  
ce droit lorsqu'ils font profession de sa-  
lir tout ce qu'ils touchent, de dénaturer  
tous les faits qu'ils relatent, de transformer  
en crimes les actes les plus justifiables de  
leurs adversaires, et de présenter sous les  
plus belles couleurs les affreux gâchis dont  
ils se rendent coupables? Leurs journaux  
et en particulier, *l'Événement*, *le Bien  
Public* et *le National*, que sont-ils? Ce  
qu'ils sont? c'est l'hypocrisie, le mensonge  
et la calomnie incarnés. Ils ont tellement  
perfectionné l'art de mentir, qu'ils mentent  
même en disant la vérité.

Que les libéraux et les rouges cessent  
donc de nous vanter leur religion, leur  
probité, de même que leur zèle pour le  
bien public; qu'ils cessent surtout de nous  
convier à accepter leurs réformes. Per-  
sonne n'ignore que leur politique se résume  
dans ces cinq mots de la langue du *Journal  
de Québec*: «Au plus fort la pêche!»  
Comme cette maxime diffère essentiellement  
de cette prescription de l'Évangile: «Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu», on comprend très  
bien pourquoi messieurs les libéraux et les  
rouges n'aiment point que la religion ait  
une place dans les conseils de la politique,  
et pourquoi le beau sire de *l'Événement*,  
aidé de ses pieux acolytes, s'efforce de con-  
struire des thèses pour démontrer qu'ils ont  
raison.

LUIGI.

CORRESPONDANCE.

L'Église Notre-Dame, ses boiseries et ses décorations en peinture.

MR. LE RÉDACTEUR,

Me serait-il permis de compter sur l'hospitalité que vous accordez et généralement dans les colonnes de votre journal, à tous ceux qui expriment franchement leurs opinions, pour venir à mon tour y faire quelques remarques sur une question qui m'intéresse à un haut degré la population catholique de cette cité.

Je veux parler de Notre-Dame et de ses décorations.

Les opinions sont grandement partagées au sujet de ces travaux, et je crois rendre service au public en disant tout haut ce que l'on dit tout bas. Sans être architecte ni artiste en peinture, j'ai pu, à l'aide des renseignements puisés à des sources véridiques, en y ajoutant le concours de mes faibles connaissances, m'former une opinion que je soumets en toute sincérité. Je ne prétends pas l'imposer à qui que ce soit, je la crois discutable, et très probablement elle sera discutée. Toutefois, son mérite reposant spécialement sur sa franchise, ne saurait échapper aux esprits des connaisseurs désintéressés.

C'est pour ceux-là que j'écris, espérant que les personnes qui viendraient dans ces lignes une atteinte à leur réputation d'artistes sauront cependant faire la part de la vérité et les accepter avec le même esprit que celui qui les a dictées.

J'ai toujours eu une espèce de culte pour l'Église Notre-Dame, et c'est dans l'intérieur de son sanctuaire que sont enfouis les souvenirs tristes et joyeux de mon existence.

Comme Canadien, je suis fier et orgueilleux de cette magnifique construction; comme catholique, j'y trouve une source de joie, de bonheur et de contentement.

Rehausser l'éclat du culte, embellir les temples destinés au Dieu des Autels est chose méritoire, c'est un moyen de contribuer par là même à affermir la foi, tout en la propageant parmi nos frères séparés.

Aussi, est-ce avec satisfaction que j'apprends la détermination de la Fabrique, de décorer à neuf l'intérieur de Notre-Dame, de manière à ne pas déparer la vue de son magnifique extérieur.

Ces murs décrépits par le temps à cause de boiseries d'un siècle passé faisaient mal à voir, et étaient l'objet des remarques aussi justes que parfois malveillantes des étrangers qui la visitaient.

Grâce au zèle de la Fabrique, joint à la générosité des citoyens catholiques de Montréal les travaux purent commencer et se continuer sans interruption.

Des plans furent demandés à des architectes éminents des États-Unis, d'Ontario et de Québec, et après mûr examen ceux de notre célèbre architecte canadien, M. Victor Bourgeois, furent choisis comme étant supérieurs à tous ceux de ses rivaux.

On ne pouvait confier à des mains plus expérimentées l'exécution d'une pareille entreprise.

Sous sa direction, les travaux marchèrent avec rapidité, et bientôt il nous fut donné d'admirer ces boiseries uniques dans leur genre.

Par bonheur, M. Bourgeois avait rencontré un homme qui était en état d'interpréter ses plans et de rencontrer ses idées.

M. Ducharme, ouvrier habile, dont la réputation peut aisément se passer de la réclame, entreprit ce travail et lui donna ce fini d'exécution qui le fit considérer comme un morceau d'art.

Dans les desseins des boiseries et des sculptures des autels, l'architecte s'était scrupuleusement conformé au style gothique, qui est celui de l'Église Notre-Dame. Jusque-là les connaisseurs et les experts en ces matières s'étaient déclarés satisfaits, et avaient jugé l'ouvrage irréprochable au point de vue de l'art comme au point de vue de l'exécution.

Restait la décoration en peinture où les critiques se promettaient de trouver l'architecte, sinon en défaut grave, se faisaient forts du moins de lui signaler des erreurs et des omissions.

Grande fut notre surprise lorsque nous apprîmes que les plans d'un architecte inconnu ici, avaient été choisis pour cette partie de l'ouvrage, de préférence à ceux de notre compatriote M. Bourgeois.

Nous avions entendu parler quelque peu de ce nouvel artiste et on nous citait comme l'un de ses modèles dans notre pays, la décoration de l'Église du Lac des Deux Montagnes, dont le goût et l'exécution ont, paraît-il, divisé les Messieurs du Séminaire en deux camps.

N'ayant pas vu cet ouvrage, nous ne saurions en parler, encore moins le critiquer.

L'artiste architecte ayant commencé depuis quelque temps à exécuter ses plans à Notre-Dame, nous avons été à même de les apprécier et de les juger.

Monsieur Cleff, l'entrepreneur, le conducteur de ces travaux, peut fort bien être un artiste en peinture de grand mérite, mais nous croyons que ses connaissances en architecture sont puisées à des sources d'un goût douteux.

Les peintures de couleurs variées et à nuances disparates, telles que présentement posées non seulement ne satisfont pas l'œil, mais sont de plus un hors-d'œuvre, un péché contre l'art.

Elles font disparaître complètement la beauté du travail des boiseries dont il n'est plus possible de distinguer les moulures et les sculptures.

Peinture les plafonds de la couleur dont on l'a fait, n'est pas de nature à en rehausser l'éclat, ni à propager la lumière qu'ils seront censés flétrer. Les vernis en une faute et une faute grave, car le vernis fait apparaître distinctement toutes les fissures, les bosses et les anfractuosités qui se trouvent dans les plafonds et la menuiserie. En y jetant un coup d'œil l'homme le moins connaisseur pour sa convenue de cette vérité.

On pouvait peindre les plafonds d'une couleur mate, ce qui aurait été très convenable, mais les vernis jamais.

Les autels faits de noyer noir, en bois naturel, ne nécessitent pas l'imitation. Puisqu'on demandait de les construire avec un bois aussi précieux, il ne fallait pas gâter la valeur des matériaux et la beauté du travail.

Un bois mou et commun aurait répondu à cet exigence.

Telles que polies par des ouvriers habiles dans ce métier, les autels paraissent déjà admirablement.

Quant au genre des autres peintures, on devait le restreindre à l'imitation du bois naturel, ou de la pierre, tel que cela se pratique dans l'ornementation et la décoration des cathédrales.

A Notre-Dame, la dorure a été distribuée à profusion.

On n'a qu'à étendre la main et à s'ouvrir les yeux pour en toucher et en voir partout.

Cette dorure ainsi mise ne saurait se conserver longtemps, car pour durer l'espace de temps voulu, il lui faut un fond à plusieurs couches, puis ensuite le polir.

A Notre-Dame, ce fond tel que mentionné ainsi que le polissage n'existent pas suivant ce que nous avons pu constater.

Le style des peintures appliqué aux colonnes est non seulement d'un goût discutable, mais pèche essentiellement contre l'art.

Supposer qu'un édifice des dimensions et des proportions de Notre-Dame, puisse se supporter sur 5 ou six petites colonnes appuyées les unes contre les autres, est certainement une fantaisie d'artiste que la loi des pesanteurs ne saurait admettre. Imiter les colonnes en marbre ou en pierre par blocs de 2 pieds de hauteur ou plus, donner à ces blocs toute la circonférence de la colonne nous semble plus rationnel et plus conforme aux données architecturales.

En somme ce genre de décorations qui peut convenir à des chapelles, est inconvenant pour les cathédrales.

Paris, nous voulons y croire, puisqu'on le dit et l'affirme en certains lieux. Mais entre une chapelle et une basilique comme Notre-Dame, il y a une immense différence que les proportions et le style de construction de l'édifice font encore mieux apercevoir.

Avant que le travail des voûtes commence, j'ai cru qu'il était opportun de faire les remarques qui précèdent.

Il serait regrettable en effet, que des milliers de piastres se dépensassent ainsi en pure perte, pour une décoration qui était destinée à faire l'ornement de Notre-Dame et la jalousie des étrangers.

Les paroissiens de Montréal, nous pourrions dire les catholiques de cette cité, ont le droit de s'intéresser à une entreprise pour laquelle ils ont si libéralement contribué, et qui est la leur propre.

Sans vouloir refuser à M. Cleff les talents artistiques qu'il peut posséder, et qui en ce moment se sert d'un droit acquis à tout le monde celui de chercher la rémunération de son travail partout où il le trouve, nous croyons que la Fabrique eût agi plus sagement et d'une manière plus patriotique si elle eût confié l'exécution de ces travaux à celui dont elle avait accepté en premier lieu les plans et les desseins. Les artistes décorateurs ne manquent pas en ce pays, et fut-ce M. Cleff ou un autre à sa place, l'ouvrage aurait été fait alors suivant les règles de l'art et celles du bon sens.

Daignez me croire Monsieur,  
Votre tout dévoué,  
UN ANCIEN PAROISSIEN DE NOTRE-DAME.

La Loi Électorale.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux les clauses les plus importantes de la loi concernant l'élection des députés à l'Assemblée Législative.

65.—Chaque fois qu'une nouvelle assemblée législative sera convoquée, et qu'une élection générale aura lieu à cette fin, les présentations des candidats aux différentes élections, dans tous les districts électoraux de la province, auront lieu et se feront dans un seul et même jour.

104.—Tout candidat sera présenté ou mis en candidature, au moyen d'un bulletin de présentation.

105.—Chaque bulletin de présentation sera signé par au moins vingt-cinq électeurs habiles à voter dans le district électoral pour lequel l'élection est tenue, et mentionnera les noms, prénoms, résidence, profession ou descriptions du candidat, de manière que l'identité en puisse être suffisamment établie.

La marque apposée sur le bulletin de présentation par un électeur qui ne sait pas écrire, sera réputée la signature requise suivant l'intention de cet acte.

106.—Chaque bulletin de présentation sera accompagné du consentement écrit de la personne présentée, excepté si elle est absente de la province. Dans ce dernier cas, le bulletin fera mention de l'absence.

107.—Les bulletins de présentation seront remis à l'officier-rapporteur, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la proclamation, par lequel un des électeurs signataires, ou par la personne présentée, ou de leur part.

109.—Il sera versé entre les mains de l'officier-rapporteur, lors de la remise du bulletin de présentation à tel officier, une somme de deux cents piastres par chaque candidat; cette somme lui sera remboursée s'il est élu ou si, à la votation, il obtient au moins la moitié des votes inscrits en faveur du candidat élu, sinon elle appartiendra à la province de Québec.

Les diverses sommes ainsi versées qui n'auront pas été retirées, seront appliquées au paiement des dépenses de l'élection, par l'officier-rapporteur; et il en sera rendu compte au trésorier de la province.

149.—Le bulletin de vote de chaque électeur sera un papier imprimé avec annexe, indiquant les noms et la description des candidats, inscrits alphabétiquement dans l'ordre des noms de famille, ou des prénoms pour les candidats qui ont le même nom de famille.

Les noms et la description de chaque candidat seront indiqués sur le bulletin de vote, tels qu'ils auront été mis sur le bulletin de présentation.

Vieci un modèle:

BULLETIN DE VOTE  
Election pour le district électoral d 18

|  |  |   |
|--|--|---|
| BUREAU.<br>(Jean Duron, Ville de Sorel, comté de Rich. ou marchand.) |  |   |
| 1  | MEUNIER,<br>(Joseph Meunier, cité de Montréal, 10, rue Fontaine, Montréal.)      |   |
| 2  | RICHARD,<br>(Antoine Richard, paroisse de St. Henri, comté de Lévis cultivateur) | X |
| 3  | RICHARD,<br>(Joseph Richard, ville de Lévis, comté de Lévis avocat.)             |   |

157.—La votation se fera dans une salle ou dans un édifice d'un accès facile, ayant une porte pour l'admission des votants et, si c'est possible, une autre porte

par laquelle ceux-ci pourront sortir après avoir voté.

158.—Un ou deux compartiments seront ménagés dans la salle de votation, et installés à ce que chaque votant soit soustrait à la vue, et puisse marquer son bulletin de vote sans interruption ou intervention de la part de qui que ce soit.

160.—Pendant tout le temps que le bureau restera ouvert nul ne sera admis à se tenir dans la salle où se donneront les votes, en sus du sous-officier rapporteur greffier du bureau de votation, que les candidats, et leurs agents, en nombre n'excédant pas deux pour chaque candidat.

A défaut d'agents d'un candidat, deux électeurs pourront représenter tel candidat, sur leur demande à cet effet.

161.—L'un des agents de chaque candidat, ou en l'absence de tel agent, l'un des électeurs représentant un candidat en vertu de la section précédente, prêtera serment de garder le secret sur les noms des candidats en faveur desquels les électeurs pourront marquer leurs bulletins de vote en leur présence.

162.—A l'heure fixée pour l'ouverture du bureau de votation, le sous-officier rapporteur et le greffier du bureau de votation en présence des candidats, de leurs agents ou des électeurs présents, ouvriront la boîte du scrutin et constateront qu'elle ne renferme ni bulletin de vote, ni papier quelconque.

La boîte sera immédiatement fermée à clé, et la clé restera en possession du sous-officier rapporteur.

165.—Chaque électeur étant introduit, un seul à la fois par chaque compartiment dans la salle où se tient le scrutin, déclimera ses noms, prénoms et occupation qui seront enregistrés sans délai sur un cahier de votation tenu à cet effet par le greffier du bureau de votation.

166.—Si ce nom se trouve sur la liste des électeurs pour l'arrondissement de votation de ce bureau, le votant recevra du sous-officier rapporteur, un bulletin de vote sur le dos duquel celui-ci aura préalablement apposé ses initiales et sur l'annexe un numéro correspondant à celui du nom du votant sur le cahier de votation.

170.—L'électeur en recevant le bulletin de vote se rendra immédiatement dans un des compartiments du bureau, et y marquera son bulletin en faisant une croix ou autre marque sur le côté droit en regard du nom du candidat en faveur duquel il veut voter; après quoi il le pliera et le remettra au sous-officier rapporteur.

Cet officier constatera par l'examen de ses initiales et du numéro, sans le déplier, que ce bulletin de vote est le même que celui fourni par lui au votant et après avoir détaché et détruit l'annexe, le déposera immédiatement et en présence du votant, dans la boîte du scrutin.

172.—Le sous-officier-rapporteur, à la demande de tout électeur qui ne sait pas écrire ou lire, ou qui, pour cause de cécité ou autre infirmité physique, est incapable de voter en la manière prescrite par cet acte, aidera cet électeur.

10.—En lui marquant son bulletin de vote en faveur du candidat que l'électeur nommera et ce, en présence seulement des agents assermentés ou des électeurs assermentés, selon le cas; et,

20.—En déposant le bulletin dans la boîte du scrutin.

180.—Nul électeur n'emportera son bulletin de vote hors du bureau de votation, sous peine d'être ipso facto privé de son droit de voter, et en outre d'une amende n'excédant pas deux cents piastres ou d'un emprisonnement n'excédant pas six mois à défaut de paiement.

181.—Nul n'engagera, directement ou indirectement, un votant à déployer son bulletin après qu'il l'aura marqué de manière à faire connaître le nom du candidat pour ou contre lequel il a ainsi marqué son bulletin de vote.

Notre prima dona Canadienne Mlle. Lajeunesse, à Venise.

La visite de l'empereur d'Autriche au roi d'Italie, à Venise, a donné lieu à une autre visite qui nous intéresse particulièrement. Notre compatriote, Mlle. Lajeunesse, la célèbre Albani, a été spécialement invitée par la Maison Royale d'Italie pour chanter devant François-Joseph à une représentation de gala donnée en son honneur au théâtre de *la Fenice*, une des plus grandes scènes de l'Europe, comme on sait. Inutile de dire que l'Albani a été à la hauteur de la circonstance. Elle était bien l'un des plus beaux joyaux de l'écrin artistique dans lequel pouvaient choisir des mains royales.

Lorsqu'un roi et surtout Victor Emmanuel, le roi galant homme, veut offrir à un empereur qui lui rend visite, une fête artistique, il choisit ce qu'il y a de plus justement célèbre. En invitant l'Albani comme *prima dona*, il reconnaissait l'un des plus beaux talents lyriques, la rivale de la Patti et l'égale de la Frazzolini.

Nous traduisons de la *Perseveranza*, le journal le plus important de Milan, les remarques suivantes de son correspondant musical, à propos de cette représentation.

Après avoir dit que Mlle. Albani était une vraie perle, il ajoute : « Je craignais que sa renommée n'eût été fabriquée à force de réclame, mais j'ai dû me débaser bien vite et me convaincre qu'elle est une artiste de premier ordre (di primissimo ordine), une cantatrice d'élite, qui unit à l'art le plus exquis du chant un vrai talent dramatique. Ce n'est pas la voix d'Adelina Patti; mais elle est plus idéale, plus poétique, plus efficace dans l'action. Toute la Lucia fut bien chantée, mais dans l'aria de la folie elle électrisa l'auditoire et obtint un succès tel que n'en eut jamais artiste avant elle, à l'exception de la Frezzolini et de la Ungler. L'impressario Gaudini a été bien avisé et bien heureux de s'assurer pour l'occasion les services d'une artiste d'un si grand mérite, si savante, si belle, si jeune, si gracieuse. »

Voici maintenant ce que le correspondant de la Patrie de Paris, écrivait à ce journal à l'occasion de la même représentation : « Mlle Albani, venue de Londres pour cette représentation, a obtenu un très grand succès, et il est juste de dire qu'il était mérité, car elle a interprété la partition de Donizetti avec un réel talent, mis au service d'un organe souple, frais, et d'un registre étendu. François-Joseph a voulu témoigner à la cantatrice tout le plaisir qu'elle lui avait fait éprouver, en lui envoyant ce matin une broche en brillants, véritable cadeau royal. »

On se rappellera que c'est la deuxième fois, et dans des circonstances tellement différentes qu'elles excluent toute idée de réclame, qu'on compare l'Albani à la Frezzolini. C'est l'European Mail, de Londres, qui le premier, dans son numéro d'Oct bre dernier, compara notre jeune compatriote à la grande cantatrice italienne, à celle qui a laissé de si belles traditions dans le grand art lyrique italien. Un de nos amis, actuellement à Nice et qui nous fournit ces intéressantes informations sur Mlle. Albani, a eu le bonheur d'entendre Madame Frezzolini et de causer avec elle. Elle a une très haute opinion de notre compatriote et en fait de grands éloges. Ceci n'a pas besoin de commentaires, le témoignage de la Frezzolini est le meilleur qu'il y ait eu fait de connaissances dans l'art lyrique. C'est une reine qui juge et apprécie celle qui doit lui succéder.—L'Opinion publique.

Lorsque la junte liquidatrice des biens de l'Eglise prit possession du couvent des Pères Dominicains de Ste. Marie sur Montevideo, le prieur du collège de St. Thomas d'Aquin, établi dans ce couvent, fit une protestation réservant les droits de ce collège, fondé en 1580 par l'Espagnol Solano qui fut évêque de Cusco au Pérou.

Le prieur déclarait dans sa protestation que le collège de St. Thomas, en tant que fondation étrangère, ne tombait pas sous la loi d'annexion des biens de l'Eglise. Il y a en effet, dans cette loi un article qui déclare exemptes de l'annexion, les fondations étrangères. La junte ne tint aucun compte de la protestation et le R. P. prieur dut faire appel aux tribunaux.

Avant-hier, la cour de Rome a prononcé sa sentence et a déclaré que le collège de St. Thomas annexé par la junte est de bonne prise.

Le même sort est sans doute réservé au collège de St. Bonaventura, fondé par Sixte Quint dans le couvent des Pères conventuels sur la place des Saints-Apôtres.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs appartenant au clergé et à la classe des entrepreneurs, sur l'annonce de M. O. Deblois qui est publiée dans nos colonnes. Ce monsieur, dont la réputation est bien établie à Montréal, se chargera de faire dans les derniers goûts et avec les meilleurs matériaux, toutes les entreprises qu'on voudra bien lui confier.

Ses ateliers sont vastes et son personnel nombreux et habile.

Séminaire de Ste. Thérèse, 12 Mai 1875.

MONSIEUR, J'ai l'honneur de vous informer que le Séminaire de Ste. Thérèse célébrera, le 23 Juin prochain, le Cinquantième Anniversaire de sa fondation.

Nous avons pensé que les Anciens Elèves seraient heureux de prendre part à cette fête, comme nous serions heureux nous-mêmes de voir réunis, en une telle circonstance, tous les membres de la « Famille Térésienne. »

C'est assez vous dire, Monsieur, que vous êtes spécialement invité à la fête du 23 Juin, et que les portes de l'Alma Mater s'ouvriront aussi larges que possible pour vous recevoir avec vos anciens confrères.

En vous souhaitant d'avance la bienvenue, je demeure bien sincèrement,

Monsieur,  
Votre très-humble serviteur,  
S. NANTEL, Ptre.  
Supérieur.

CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU PETIT SEMINAIRE DE STE.-THERESE LE 23 JUIN 1875

PROGRAMME DE LA FETE LA VEILLE AU SOIR : A 9 HEURES, ILLUMINATION—MUSIQUE

LE 23 JUIN A 9 heures A.M., Grand-Messe avec Sermon à l'Eglise

(Après la Messe, MM. les Anciens Elèves se rendront en procession au Collège.)

ADRESSE DES ANCIENS ELÈVES. RÉPONSE DE M. LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE.

ADRESSE DES ELÈVES ACTUELS. RÉPONSE PAR UN ANCIEN ELÈVE.

DINER. A 3 HEURES P.M., RÉUNION DES ELÈVES : ADRESSE PRÉSENTÉE A L'EVÊQUE

DISCOURS—MUSIQUE LA CHANSON DU DEPART (Parole du R. P. Saché, Musique du R. P. Cicateri.)

N.B.—A leur arrivée au Collège, MM. les Anciens Elèves sont priés d'inscrire leur nom dans un Registre qui sera « déposé au Parloir, et de remettre leur photographie, s'ils le jugent à propos.

Par ordre du Comité des Anciens Elèves,  
D. BRULE,  
Secrétaire.

O. DEBLOIS, FABRICANT DE Dalles, Dalles, Corniches en Tôle Galvanisée, COUVERTURES EN ARDOISE, et autres métaux, etc. Ouvrages en Plomb, Gaz et Fournaises.

Bureau : 220 Rue St. Laurent, Atelier : 270 1/2 Rue St. Charles Borromée. Montréal, 19 Mai 1875. aa-51

CONTRE-POISON LE DIALOGUE SUR

L'EUCARISTIE Sera en Vente DIMANCHE PROCHAIN LE 23 MAI COURANT

Prix de chaque exemplaire 3 cts.

CONTRE-POISON FAUSSETÉS, ERREURS, IMPOSTURES, BLASPÊMES DE L'APOSTAT CHINIQUY DIALOGUE sur la CONFESSION PAR ALPH. VILLENEUVE, Ptre.

Se Vend Cinq Cents A VENDRE Au Bureau du «Franc-Parleur»

En deux jours, la première édition de 5,000 copies a été complètement épuisée. La seconde édition tirée à 15,000 exemplaires, est déjà presque toute placée.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de ALPHONSE LABELLE, de la cité de Montréal, commerçant, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaire, No. 502, Rue Ste. Marie, dans la cité de Montréal, Mardi, le 8ème jour de Juin prochain, à Onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE, Syndic par Interim. Montréal, 20 Mai 1875.

Acte concernant la Faillite de 1869. No. 437. PROVINCE DE QUEBEC, COUR SUPÉRIEURE MONTREAL, District de Montréal.

Dans l'affaire de CHARLES CADIEUX, menuisier et Charpentier Entrepreneur, et devant de la Cité de Montréal, et demeurant maintenant en la ville de St. Henry, dans le District de Montréal. Failli.

Louis Joseph Lajoie, Syndic Officiel de la Cité de Montréal. Vendredi le vingt-cinquième jour de Juin prochain, à dix heures et demi de l'avant-midi, le dit Charles Cadieux demandera sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES CADIEUX, Par F. LEFEBVRE, Son Procureur ad litem. Montréal 18 Mai 1875.

Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de THOMAS BADENACH & THOMAS LESLIE tous deux de la Cité de Montréal tant individuellement qu'ayant fait affaires comme marchand de fer associés sous les noms et raison de Thomas Badenach et Co. Failli.

Avis est par le présent donné que les faillites susdites ont été déposées à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par leurs créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant Mercredi, le 17ème jour de Juin A. D. 1875, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE, Syndic. Montréal, 17 Mai 1875.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de THOMAS BADENACH et THOMAS LESLIE tous deux de la Cité de Montréal, tant individuellement qu'ayant fait affaires comme marchand de fer associés sous les noms et raison de Thomas Badenach et Co. Failli.

Les faillites m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à la Cour dans la Chambre appropriée aux matières de faillite dans la cité de Montréal, MARDI, le 8ème jour de Juin A. D. 1875 à onze heures A. M., pour recevoir l'état de leurs affaires, et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE, Syndic. Montréal, 14 Mai 1875.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de JOSEPH TRUDEAU, commerçant, du village de Longueuil, individuellement et comme ayant fait affaire sous son nom privé ou ayant fait affaire avec Isidore Lespérance, sous les noms et raison de Trudeau & Lespérance. Failli.

Je soussigné, L. Jos. Lajoie, Syndic officiel de la cité de Montréal, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE, Syndic. Montréal, 8 Mai 1875.

Acte Concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de Dame Scholastique Demarais, de la cité de Montréal, marchande commerçante publique, femme de François Xavier Ledoux, de la même place gentillienne, de lui d'abord séparé quant aux biens, et de lui d'abord séparé à l'effet des présentes y faisant affaires sous les noms et raison de S.D. Ledoux. Failli.

Avis est par le présent donné que la faillite susdite a été déposée à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant Mercredi le 3ème jour de Mai 1875, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE, Syndic par Interim. Montréal, 3 Mai 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de Charles Stour de la cité de Montréal, Commerçant.

Une dernière feuille de dividende a été préparée, soumise à objection, jusqu'à Mardi le 8ème jour de Mai courant après lequel jour le dividende sera payé.

James Tyre, Syndic Officiel. Montréal, 3 Mai 1875.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de ROBERT DAWES de la cité de Montréal, commerçant. Failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant Mercredi le dix-neuvième jour de Mai prochain A. D. 1875, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE, Syndic. Montréal, 28 Avril 1875.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. CANADA, Cour Supérieure. District de Montréal.

Dans l'affaire de EMANUEL ET CIE, Failli.

Je soussigné ont déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, et Mardi, le vingt-cinquième jour de Mai prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge par la effectuée.

HENRY EMANUEL et HERMAN HEYNEMAN, PARKER, LAMBE & CARTER, Les Procureurs ad litem. Montréal, 15 Avril 1875.

AMERS MERVEILLEUX DE P. DESPATI, La perfection de la découverte d'un remède. GUERISSENT LES



Douleurs d'Estomac, Brûlures, Ecrasures, Coupures, Froids soudains, Toux, Punaris, Douleurs dans le dos et les côtés, Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Hémorrhoides, Consomption

Pour toutes les personnes qui souffrent, toute nouvelle découverte dans le champ de la médecine, et tous progrès faits dans l'art de préparer des remèdes propres à l'humanité souffrante, doivent être regardés comme la plus haute conséquence, car une personne sans santé n'est presque rien dans le monde. Heureusement que de grandes découvertes ont été faites dans le cours du présent siècle, des remèdes très-nouveaux et très-précieux ont été mis au jour, par lesquels on peut plus certainement guérir les maladies.

Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus perfectionné dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces résultats, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mes que les essais ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressé un soulagement immédiat et enfin nous rétabliront la santé complètement.

Vous pouvez vous en assurer par les certificats ci-dessous.

Montréal, 11 mai 1875.

Monsieur, Je ne saurais trop recommander vos Amers dont l'effet est vraiment merveilleux. Je me suis procuré un flacon de vos Amers et j'en ai fait usage. Je n'ai jamais éprouvé de pareils effets qu'aucun de ceux que j'avais essayés jusqu'alors. C'est donc avec la plus grande confiance que je recommande vos Amers à ceux qui souffrent de débilité générale.

Je suis heureux, monsieur, d'avoir l'avantage de vous délivrer le présent certificat.

J. T. DORSAIS, Rue St. Urbain, 210.

LES AMERS DE M. DESPATI. Je soussigné, certifie que depuis plusieurs années je souffrais de la dyspepsie, ma digestion ne se faisait que très difficilement, et j'étais obligé de me faire vomir. Au printemps de l'année 1874, j'ai vu la notice de vos Amers et j'en ai fait usage. Je n'ai jamais éprouvé de pareils effets qu'aucun de ceux que j'avais essayés jusqu'alors. C'est donc avec la plus grande confiance que je recommande vos Amers à ceux qui souffrent de débilité générale.

Je suis heureux, monsieur, d'avoir l'avantage de vous délivrer le présent certificat.

F. X. MONTMARQUET, Boulanger. Montréal, 15 Juillet 1874.

LES AMERS DE DESPATI. Je soussigné, certifie que j'étais atteint de rhumatisme et de douleurs dans les membres, et que j'étais obligé de me faire vomir. Au printemps de l'année 1874, j'ai vu la notice de vos Amers et j'en ai fait usage. Je n'ai jamais éprouvé de pareils effets qu'aucun de ceux que j'avais essayés jusqu'alors. C'est donc avec la plus grande confiance que je recommande vos Amers à ceux qui souffrent de débilité générale.

Je suis heureux, monsieur, d'avoir l'avantage de vous délivrer le présent certificat.

DAME H. BEAUCHEMIN, Rue Charlot.

EN VENTE AU No. 512, RUE ONTARIO et chez F. O. BEAULNES, No. 620, Rue Ste. Marie, Montréal.

AVIS DE DEMENAGEMENT. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.

Les Bureaux de cette Compagnie seront démantés le ou vers le 1er Juin prochain, dans la nouvelle Bâtisse de la COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DU CANADA, No. 186 Rue St. Jacques.

EDWARD H. GOFF, Directeur-Gérant.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE, qui est maintenant à s'organiser, occupera les mêmes bureaux.

60-11 E. H. G.

A VENDRE A CE BUREAU: BLANCS DE LICENCE POUR LA CAMPAGNE Blancs de Licence pour Auberge Blancs de Licence pour Epicierie

L'Echo du Canada Journal illustré publié en langue française à Boston, MASS. Le seul journal français illustré publié aux Etats-Unis. Abonnement \$2.00 par an. Une copie sera adressée gratis et franco à ceux qui nous feront parvenir leurs adresses.

BEAUGRAND & RICHARDS, 28, Broomfield Street, Boston, Mass. Montréal, 8 Janvier 1875.

CHAS. TOURVILLE & CIE Manufacture Fashionable de Chaussures ETABLIE EN 1858



Ils ont obtenu les Premiers Prix, des Diplômes et des Médailles d'Argent aux Expositions Provinciales de 1865, 1868, 1870, et ils désirent attirer l'attention de leurs patrons sur le fait que leur magasin est maintenant transporté à l'adresse ci-dessus.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA Capital . . . . . \$1,000,000

BUREAU: No. 186, Rue St. Jacques, Montréal

PRÉSIDENT: Col. A. C. DELOTBINIÈRE HARWOOD, D. A. G. VICE-PRÉSIDENT: Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR GÉRANT ET SECRÉTAIRE: EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS: Col. A. C. DELOTBINIÈRE HARWOOD, Montréal. Rév. P. LEBLANC, (Evêché), Montréal. A. DESJARDINS, Ecr., M. P., Montréal. Wm. ANGUS, Ecr., Montréal. Président, Comp. de papier du Canada. J. B. POULIOT, Ecr., N. P., Rivière du Loup. L. MOLLER, Ecr., M. P. P., St. Jean. Président de la Banque de St. Jean. G. BABY, Ecr., M. P., Joliette. THOS. LOGAN, Ecr., Sherbrooke. EDWARD H. GOFF, Ecr., Montréal. ARTHUR D'AMBERGEE, Ecr., Montréal, Éditeur de la Minerne. Col. A. A. STEPHENSON, Montréal. T. H. MAHONY, Ecr., Québec. L. B. A. CHARLEBOIS, Ecr., Laprairie. CHS. FRS. FAINGHAUD, Ecr. M. D., Varennes. L. H. BLAIS, Ecr., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice du renouvellement des polices et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N. Y., ce que met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très-avantageux

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les Livres du Fonds seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient formés par le Comité Exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr sont respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts.

Montréal, 17 mars 1874. ds-35

"COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE." (INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL . . . . . \$2,000,000 AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000. ACTIONS: \$100 CHAQUE. BUREAU PRINCIPAL.....MONTREAL

DIRECTEURS PROVISOIRES: HON. M. H. COCHRANE, Sénateur. WM. ANGUS, Ecr., (Président de la Compagnie de Papier du Canada.) EDWARD H. GOFF, (Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.) ALPH. DESJARDINS, M.P. THS. E. FOSTER, (Directeur-Gérant de la "Traveler's Insurance Co.") A. W. OGILVIE, Ecr., Directeur de la Banque d'Echange du Canada.) Lt. Col. A. C. D'L. HARDWOOD, D.A.G. Président de Cie. d'Agriculture du Canada.) P. D. BROWN, Ecr., (Banquier.) Lt. Col. A. A. STEVENSON, J. CASSIE, HATTON, Ecr., (Avocat.)

BANQUIERS: BANQUE D'ECHANGE DU CANADA PROSPECTUS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.

Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore remplira un but utile en créant des Institutions Locales, qui retiendront dans le pays les capitaux si nécessaires à son développement.

Jusqu'à présent presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans le pays, et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONAL LE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à \$5,000,000) et les actions de \$100 chacune, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au moment de la souscription, ce qui assurera \$200,000 à la Compagnie, somme bien suffisante pour commencer sagement les affaires. Le reste du capital sera requis sur la demande des Directeurs, mais on suppose qu'il ne sera pas nécessaire de faire de nouvel appel.

Le Secrétaire dont la Compagnie s'est assuré les services est un homme qui a acquis une expérience sérieuse des affaires dans les compagnies américaines.

On recueille maintenant des souscriptions dans toute l'étendue de la Puissance, et ses fondateurs doivent commencer bientôt les affaires.

Les Livres d'Actions sont ouverts au Bureau du soussigné, No. 245, Rue ST. JACQUES, on pourra obtenir toutes les informations nécessaires.

EDWARD H. GOFF, Administrateur pro-tem. Montréal, 14 Avril 1875. 42-am

Encouragez une Institution essentiellement Canadienne et de hors des combats tendant à élever les taux d'assurance

**STADACONA**

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Est prête à recevoir des RISQUES contre l'incendie à des conditions exceptionnelles

Les Pertes, quand elles ont lieu, sont payées sans délai.

C. O. PERRAULT, Gérant pour le District de Montréal.

BUREAU: 13, PLACE D'ARMES, MONTREAL

Montréal, 13 Janvier 1875.

# AVRIL 5.

Ne retardez pas d'acheter un BON de la COMPAGNIE D'EXPOSITION INDUSTRIELLE.

Ne la comparez pas à une loterie, rappelez-vous que le capital est toujours assuré. Tout BON acheté avant le 5 Avril participe au tirage de la quatrième série qui aura lieu publiquement dans la ville de New-York le 5 Avril 1875.

LES BONS SONT DE \$20 CHAQUE.

Cet emprunt est effectué sur un nouveau plan il est autorisé par un Acte de la Législature de l'Etat de New-York.

CAPITAL DU PREMIUM \$100,000.

On enverra gratis à ceux qui on feront la demande des cirulaires donnant des explications complètes.

Pour Bons et pour toutes informations s'adresser sans délai à

**MORGENTHAU, BRUNO & CO.,**  
Agents.  
23, Park Row, New-York

Envois par lettres de change sur les Banques de New-York, lettres enregistrées ou bon sur la poste.

Montréal, 30 Mars, 1875. 38

## CARTE.

Côte St. Paul.  
Paroisse de Laehing, P. Q. Avril 1875.  
A. EDWARD H. GOFF, Ecr.  
Gérant, etc., Cie. D'ASS. Agricole du Canada,  
210, Rue St. Jacques, Montréal.

Cher Monsieur,  
Permettez-moi de vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez effectué le règlement des pertes que j'ai subies, Samedi, le 3 courant, par l'incendie de ma grange, dans lequel j'ai perdu sept vaches, des volailles, des instruments de culture, et une grande quantité de foin et de grains assurés dans votre compagnie.

Je suis également heureux de vous apprendre que William Stewart qui se trouvait à mon service, et qui a mis le feu à la grange contenante que je viens d'indiquer, a été arrêté et est à la veille de recevoir le châtiment qu'il mérite; le Grand Jury de ce District ayant trouvé contre lui un verdict de culpabilité.

C'est avec plaisir que je recommande votre Compagnie d'Assurance aux cultivateurs de la Péninsule et j'invite chaudement mes amis à examiner les avantages spéciaux qu'offre cette Compagnie.

Souhaitant à votre Compagnie tout le succès possible.

J'ai l'honneur d'être, votre respectueux,  
JOSEPH TUNNING.

Montréal, 14 avril 1875. 42

## Gurison du Ver Solitaire.

Au Dr. Chas. Worms.

MONSIEUR,  
Je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné et fait connaître la précieuse médecine dont j'ai fait usage, ces jours derniers, contre le ver solitaire qui me rendait très malade.

Depuis très longtemps je souffrais et déprimais à vue d'œil, sans me procurer aucun soulagement des différents remèdes que l'on m'avait conseillé.

Après avoir fait usage d'une seule de vos Poudres je puis certifier que j'ai été débarrassé complètement du Ver Solitaire.

Je vous remercie donc beaucoup, espérant que ce certificat pourra servir au soulagement d'un grand nombre de personnes qui souffrent de la même maladie.

Je suis,  
Monsieur  
Votre très humble serviteur.

THOMAS DESNOYERS.

Du Département des Postes, à Montréal.  
Montréal, 15 Fev. 1875.

## AUX IMPRIMEURS ET MARCHANDS

DE

MUSIQUE

3 Paires de Casses de musique nonpareil

A VENDRE

A CE BUREAU

A DES

CONDITIONS TRES LIBERALES.

S'adresser à

A. OUMET, Ecr.

Bureau du Franc-Parleur, 22 rue St. Gabriel, Montréal

ANNONCES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

**"LA CITOYENNE"**

DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal

BUREAU CENTRAL

175, RUE ST. JACQUES

MONTREAL

SIR HUGH ALLAN, Président.

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,  
Gérant du Département de la Vie.

7 Janv 1875

LAVEZ VOTRE LINGE

Sans y toucher!!!

LA LAVEUSE A VAPEUR

**"NON-PAREILLE."**

Patentée le 17 Avril 1874,

Produit seule ce merveilleux résultat!

Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il est sorti parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-dessous des dames qui se sont procuré cette laveuse et l'ont trouvée si efficace.

« Nous, soussignées, certifions avec plaisir que nous avons fait l'essai régulier de la laveuse à vapeur « Non-Pareille » et que nous avons trouvé son opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement nettoyé en deux opérations sans aucun effort physique, et on peut, en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens actuels.

Nous recommandons cette utile machine à tous ceux qui veulent épargner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine.

Mme. J. B. MATHIEU, 27 St. Georges.  
" JENNIE LAPLAMME, 10 St. Elizabeth.  
" H. LONGPRE, 10 St. Elizabeth.  
" F. DESORMEAUX, Vill. St. J. Bapt.  
" ALEX PHILON, Place Jacq. -Cartier  
" EUGÈNE SÉNÉCAL, 11 St. Dominique.  
" R. COURELLES, 119 St. Catherine.  
" CHS. GAREAU, rue St. Joseph.

Prix: —\$6; avec robinet, \$6.25; avec foud en cuivre, \$7.

J. B. CAMYRÉ, agent.  
Bureau: —223, RUE NOTRE-DAME, au-dessus de MM. Dufresne et McGarthy.  
Montréal, 22 Sept. 1874. cm-87

LA LAVEUSE A VAPEUR

**"NON-PAREILLE."**

Patentée le 17 Avril 1874,

Produit seule ce merveilleux résultat!

Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il est sorti parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-dessous des dames qui se sont procuré cette laveuse et l'ont trouvée si efficace.

« Nous, soussignées, certifions avec plaisir que nous avons fait l'essai régulier de la laveuse à vapeur « Non-Pareille » et que nous avons trouvé son opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement nettoyé en deux opérations sans aucun effort physique, et on peut, en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens actuels.

Nous recommandons cette utile machine à tous ceux qui veulent épargner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine.

Mme. J. B. MATHIEU, 27 St. Georges.  
" JENNIE LAPLAMME, 10 St. Elizabeth.  
" H. LONGPRE, 10 St. Elizabeth.  
" F. DESORMEAUX, Vill. St. J. Bapt.  
" ALEX PHILON, Place Jacq. -Cartier  
" EUGÈNE SÉNÉCAL, 11 St. Dominique.  
" R. COURELLES, 119 St. Catherine.  
" CHS. GAREAU, rue St. Joseph.

Prix: —\$6; avec robinet, \$6.25; avec foud en cuivre, \$7.

J. B. CAMYRÉ, agent.  
Bureau: —223, RUE NOTRE-DAME, au-dessus de MM. Dufresne et McGarthy.  
Montréal, 22 Sept. 1874. cm-87

**Café-Antidote Naturel**

(Patenté le 5 Déc. 1871)

Manufacturé à Worcester par le

**DR. E. D. SAINT CYR**

Ce Café-Antidote est un véritable agent préventif contre les Empoisonnements Miasmiques, les Maladies Epidémiques et les autres, telles que le Choléra et la Variole, la Fièvre Jaune, la Fièvre Tremblante, les différentes affections Typhoïdes malignes, etc., etc.

La propriété la plus importante du Café-Antidote est sa propriété préventive et précurseur de l'influence, qu'il exerce sur certains phénomènes de Catarrhe, ceux de fermentation, de putréfaction. Il possède une action neutralisante contre les virus, les miasmes et autres poisons répandus dans l'atmosphère. Il a une influence destructrice sur les animaux microscopiques. C'est un puissant antiseptique et préservatif contre l'infection purulente qu'il prévient par la fermentation putride qu'il arrête. Il manifeste cette propriété envers les solides et les humeurs de l'organisme animal, en présence de l'air. Il se combine chimiquement aux matières animales (chair, sang, albumine, etc.) sans altérer sensiblement leurs formes. Il fluidifie les liquides animaux et le sang en particulier. Il empêche l'infection purulente en s'opposant à l'absorption des matières putrides et il agit d'une manière directe, instantanée, non-seulement sur les tissus malades, mais sur les humeurs elles-mêmes. En se combinant chimiquement à ses humeurs, il fait obstacle dans le poumon, à l'action malfaisante de l'air, et détruit le principe putride pour ainsi dire sur place.

Ce Café-Antidote, qui peut avantageusement être employé dans la famille, est un aperitif doux et un résolvant puissant. Il améliore l'appétit, fortifie les organes digestifs, et en banissant la lassitude et la léthargie, il fait du travail un plaisir au lieu d'une peine. C'est un excellent remède pour les fraîcheurs de poitrine et rhumes. Il est d'un grand secours aux personnes souffrant de la dyspepsie ou de la constipation, d'obstruction dans les intestins ou de gonflement du sang à la tête. Il rafraîchit et refait le sang. Son efficacité est reconnue pour la Scrofule, le Catarrhe et le Rhumatisme Chronique, et on peut s'en servir simultanément avec des remèdes populaires, tels que le *Whey-Cure*, etc.

L'effet du Café-Antidote est doux et graduel, et ne nécessite ni diète particulière ni la moindre interruption des occupations habituelles. Comme Préventif et Thérapeutique, un verre à vin deux ou trois fois par jour.

EN VENTE CHEZ

**PAYETTE & FILTEAU**  
250, Rue St. Paul, Montréal.  
Montréal, 2 Janvier 1875.

FERRONNERIES

POELES!

FERRONNERIES!!

FERBLANTERIES!!!

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER

MARCHAND DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

EN GROS ET EN DETAIL

No 254 RUE CRAIG

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR

MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poèles de Cuisine et de usage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit:

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie.

C'est le plus parfait que l'on connaisse.

M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX.

Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne l'a pas en arrière. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

POELES,

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES,

OUTELLERIES, EN FER,

COUCHETTES EN FER,

Etc., etc., etc.

Rendez visite à

L. J. A. SURVEYER,

No. 254 Rue Craig

MONTREAL.

1er Novembre, 1875. an-1

MAGASIN CANADIEN

DE

FERRONNERIES

H. BELIVEAU

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Egoutine et du

Cadenas

193 et 195 Rue St. Paul

MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet

D'HUILE,

TERRENTINE,

PEINTURES,

MASTIC,

VERNIS,

VITRES, ETC., ETC.

AUSSI

POELES DE TOUTES SORTES

TELS QUE

POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux

fourneaux,

POELES DE CUISINE, à charbon et

à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poèles dont les noms suivent et jouissent d'justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie et de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus par d'autres.

L'ORIENTAL, de

LE PROTECTOR GLOBE STOVE

LE MAMMOTH HEATHER,

LE PRINCE ROYAL, sans aucun

doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché,

LE NEW ERA, Poêle à Charbon à bon

marché,

LE CECILIOR,

LE PRINCE OF WALES, Poêle

double, et un assortiment considérable de Poèles de Cuisine et de Poèles à bois, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrication des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront

DE LA MEILLEURE QUALITE,

d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour fournitures ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des

PRIX EXTREMEMENT MODERÉS

Les ordres pourront être envoyés à son magasin,

No. 193 et 195 RUE ST. PAUL

MONTREAL

1er Novembre, 1875. an-1er

AUX ENTREPRENEURS

AUX ARCHITECTES ET

AUX PROPRIETAIRES

PIERRE DE TOUTE ESPECE

A BON MARCHÉ!

Mr. Pierre Picotte offre en vente, au Village St. Martin, toute espèce de PIERRE DE TAILLE, PIERRE A MAÇONNE, PIERRE A CHAUX, à 60 p. 100 meilleur marché que partout ailleurs, à des conditions très libérales.

C'est une excellente occasion, pour tous ceux qui veulent se bâtir, de se procurer de la pierre à bon marché.

PIERRE PICOTTE,

Propriétaire de Carrières.

ANNONCES NOUVELLES.

PUBLICATIONS.

**"Le Franc-Parleur"**

ETABLISSEMENT

D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS

THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES,

ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal:

Canada ... .. \$3.00 par année

(Payable d'avance)

Etats-Unis (en or) ... \$3.50 "

(Payable d'avance)

Par numéro, ... .. 3 centims.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Édition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centims par trois mois en Canada, et aux Etats-Unis ces frais de postes sont payable d'avance.

Tarif des annonces:

Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centims; Gratitude pour nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contienne pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc. publiés dans le corps du journal, la matière courante, 2 centims par mot pour chaque insertion; si le prix pour la première insertion, et 2 centims la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits.

BUREAU DU "FRANC-PARLEUR"

22, Rue St. Gabriel, Montréal.

On expose à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que

PLACARDS,

FACTURES,

LIVRES,

CIRCULAIRES,

CARTES DE VISITES,

etc., etc.

A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS:

Toute personne qui aimerait à se procurer les pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes:

Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 50c chaque) ... \$2.50

DIALOGUE sur une Question Importante ... 15

Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Bédard, prêtre) ... 40

Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Provancher, Ev. de Joliette) ... 10

Troisième Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Messire J. Marcoux) ... 15

FIORETTI VESCOVILLI, extrait des Mandements, Lettres Pastorales, etc., de Mgr. de Montréal (vendu au profit de la construction de la Cathédrale de Montréal) ... 1.00

Réponses au Premier Factum de l'Université Laval ... 15

Réponses au Second Factum de l'Université Laval ... 10

Les Quatre Lettres ... 10

Une Conversation (faisant suite aux Quatre Lettres) ... 10

La Télégraphie Sacrée ... 10

Le Grand-Ventre Raymond et le Libéralisme-Catholique ... 10

Il y a du Libéralisme en Canada ... 10

Quelques Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montréal et Mgr. de Rimouski, etc., etc. ... 30

Vie de M. J. R. Paré, archevêque, curé de la paroisse de St. Jacques le mineur ... 20

Annales Religieuses et Historiques de la paroisse de St. Jacques le mineur ... 35

Index Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de 1861 à 1871, etc., broché ... 3.00

relief ... 4.00

Du Modérantisme ou de la Fausse Modération ... 25

Le Rev. P. Jacques Marquette, S. J., notes de voyage à la découverte de la Mississipi. Lettres d'une Pape ... 25

Le Don Quichotte montréalais sur sa Résistance ou M. Desaulniers et La Grande Guerre Ecclesiastique ... 40

Lettres à un Député ... 25

La Réforme Chrétienne des études classiques ... 30

Le Contre Poison chaque livraison ... 0.05

Le Chiquiqui d'autrefois ... 0.05

La Vie et la Mort ... 0.03

(Frais de poste non compris)

REMARQUES

Les correspondants sont priés d'écrire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom, au moins aux rédacteurs.

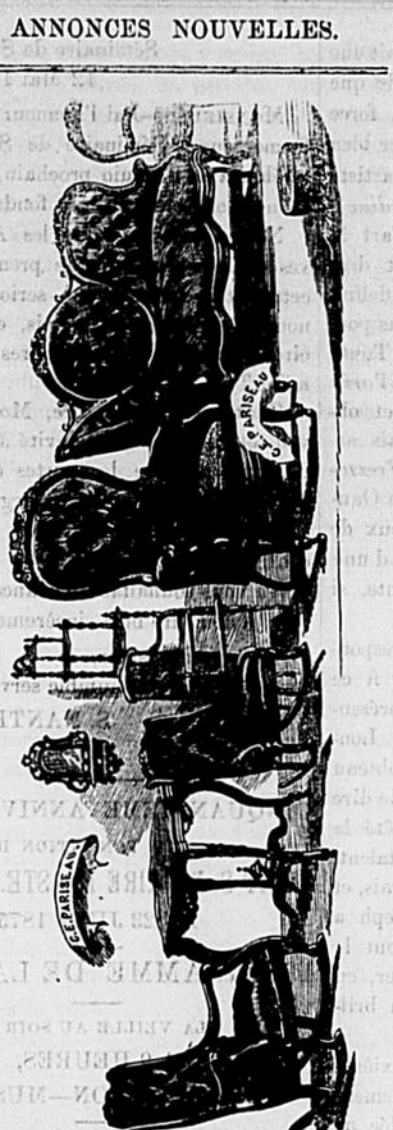
Les manuscrits déposés ne sont point rendus.

Les journaux qui seront échangés, ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du Journal, devront être adressés, franc de port, à M. A. OUMET, OUMET, bureau du "Franc-Parleur," No 22, Rue St. Gabriel, Montréal.

Toute personne qui nous fournira cinq abonnements, aura droit à la réception gratis du Franc-Parleur, pendant un an.

**LE FRANC-PARLEUR**

22, Rue St. Gabriel, Montréal.



Établissement Canadien

DE

MEUBLES DE MENAGE

(fondée en 1854)

449, RUE NOTRE-DAME

Entre les Rues St. Pierre et McGill

MONTREAL.

On trouvera dans les vastes entrepôts de cette maison, l'un des assortiments des plus variés et des plus considérables de la Péninsule.

Le soussigné, confiant dans la réputation qu'il a justement acquise dans cette branche de commerce, espère la relever davantage par les sacrifices qu'il vient de s'imposer pour faire rivaliser son établissement avec les plus célèbres du Canada.

Sa collection de

MEUBLES EN PALISSANDE

ETC., ETC.,

MEUBLES EN ACAJOU

MEUBLES EN BOIS DE ROSE

MEUBLES EN NOYER NOIR

MEUBLES EN ERABLE PIQUEE

MEUBLES EN ERABLE ONDEE

Est des plus riches, et ne saurait être surpassée pour le fini dans l'exécution et la modicité des prix.

M. C. E. PARISEAU fabrique à ordre toute espèce de Meubles dans les derniers goûts et suivant tous les styles.

Les articles achetés dans son établissement sont livrés à domicile, à bord des bateaux à vapeur et aux gares de Chemin de Fer sans charge extra.

Il attire tout spécialement l'attention des maisons d'éducation, Collèges, Couvents, Maisons religieuses, des Messieurs du Clergé, des professions libérales, etc., sur les avantages qu'ils pourront trouver comme par le passé, en patronnant son établissement.

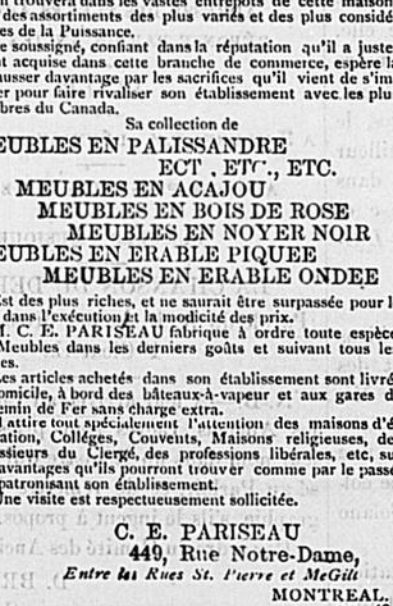
Une visite est respectueusement sollicitée.

C. E. PARISEAU

449, Rue Notre-Dame,

Entre les Rues St. Pierre et McGill

MONTREAL.



Adolphe Belanger

MEUBLIER

No 276, Rue Notre-Dame

MONTREAL

M. A. BELANGER, tout en remerciant ses pratiques et le public en général, du généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, les informe respectueusement qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment considérable de meubles, tels que:

Meubles en Palissandre,

Meubles en Noyer Noir,

Garnitures de Salon,

Garnitures de Salle à Diner,

Garnitures de Chambres à Coucher,

Etc., Etc., Etc.

Rien de ce qui peut donner à cet Etablissement les avantages dont il est susceptible ne sera négligé, et il espère que le succès passé justifiera le succès à venir de cette Maison si avantageusement connue.

Cette ancienne Maison sollicite de nouveau l'encouragement du public, qu'elle cherche toujours à satisfaire par le goût et le fini dans le travail et l'exactitude dans l'exécution.

Les Maisons d'Education, Collèges, Couvents et Maisons Religieuses ont l'avantage de trouver dans cet Etablissement, tous les Ameublements dont ils peuvent avoir besoin à des prix modérés. Il en est de même de Messieurs les curés, dont le patronage est respectueusement sollicité.

De plus, les articles vendus sont garantis de la qualité et de la nature indiquées à l'acheteur.

Messieurs les Hommes de Profession, Hommes d'affaires, etc., trouveront aussi à cet Etablissement des Ameublements de Bureaux, d'Etudes, de Libraires, etc., tels que Bureaux avec Casiers, Tables pour Ecriture, Bibliothèques, Fautouils en Jone, etc., etc.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

Adolphe Belanger

MEUBLIER

No 276, Rue Notre-Dame

MONTREAL

M. A. BELANGER, tout en remerciant ses pratiques et le public en général, du généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, les informe respectueusement qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment considérable de meubles, tels que:

Meubles en Palissandre,

Meubles en Noyer Noir,

Garnitures de Salon,

Garnitures de Salle à Diner,

Garnitures de Chambres à Coucher,

Etc., Etc., Etc.

Rien de ce qui peut donner à cet Etablissement les avantages dont il est susceptible ne sera négligé, et il espère que le succès passé justifiera le succès à venir de cette Maison si avantageusement connue.

Cette ancienne Maison sollicite de nouveau l'encouragement du public, qu'elle cherche toujours à satisfaire par le goût et le fini dans le travail et l'exactitude dans l'exécution.

Les Maisons d'Education, Collèges, Couvents et Maisons Religieuses ont l'avantage de trouver dans cet Etablissement, tous les Ameublements dont ils peuvent avoir besoin à des prix modérés. Il en est de même de Messieurs les curés, dont le patronage est respectueusement sollicité.

De plus, les articles vendus sont garantis de la qualité et de la nature indiquées à l'acheteur.

Messieurs les Hommes de Profession, Hommes d'affaires, etc., trouveront aussi à cet Etablissement des Ameublements de Bureaux, d'Etudes, de Libraires, etc., tels que Bureaux avec Casiers, Tables pour Ecriture, Bibliothèques, Fautouils en Jone, etc., etc.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

Adolphe Belanger

MEUBLIER

No 276, Rue Notre-Dame

MONTREAL

M. A. BELANGER, tout en remerciant ses pratiques et le public en général, du généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, les informe respectueusement qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment considérable de meubles, tels que:

Meubles en Palissandre,

Meubles en Noyer Noir,

Garnitures de Salon,

Garnitures de Salle à Diner,

Garnitures de Chambres à Coucher,

Etc., Etc., Etc.

Rien de ce qui peut donner à cet Etablissement les avantages dont il est susceptible ne sera négligé, et il espère que le succès passé justifiera le succès à venir de cette Maison si avantageusement connue.

Cette ancienne Maison sollicite de nouveau l'encouragement du public, qu'elle cherche toujours à satisfaire par le goût et le fini dans le travail et l'exactitude dans l'exécution.

Les Maisons d'Education, Collèges, Couvents et Maisons Religieuses ont l'avantage de trouver dans cet Etablissement, tous les Ameublements dont ils peuvent avoir besoin à des prix modérés. Il en est de même de Messieurs les curés, dont le patronage est respectueusement sollicité.

De plus, les articles vendus sont garantis de la qualité et de la nature indiquées à l'acheteur.

Messieurs les Hommes de Profession, Hommes d'affaires, etc., trouveront aussi à cet Etablissement des Ameublements de Bureaux, d'Etudes, de Libraires, etc., tels que Bureaux avec Casiers, Tables pour Ecriture, Bibliothèques, Fautouils en Jone, etc., etc.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

ANNONCES NOUVELLES.

PUBLICATIONS.

**"Le Franc-Parleur"**

ETABLISSEMENT

D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS

THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES,

ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal:

Canada ... .. \$3.00 par année

(Payable d'avance)

Etats-Unis (en or) ... \$3.50 "

(Payable d'avance)

Par numéro, ... .. 3 centims.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Édition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centims par trois mois en Canada, et aux Etats-Unis ces frais de postes sont payable d'avance.

Tarif des annonces:

Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centims; Gratitude pour nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contienne pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc. publiés dans le corps du journal, la matière courante, 2 centims par mot pour chaque insertion; si le prix pour la première insertion, et 2 centims la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits.

BUREAU DU "FRANC-PARLEUR"

22, Rue St. Gabriel, Montréal.

On expose à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que

PLACARDS,

FACTURES,

LIVRES,

CIRCULAIRES,

CARTES DE VISITES,

etc., etc.

A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS:

Toute personne qui aimerait à se procurer les pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes:

Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 50c chaque) ... \$2.50

DIALOGUE sur une Question Importante ... 15

Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Bédard, prêtre) ... 40

Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Provancher, Ev. de Joliette) ... 10

Troisième Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Messire J. Marcoux) ... 15

FIORETTI VESCOVILLI, extrait des Mandements, Lettres Pastorales, etc., de Mgr. de Montréal (vendu au profit de la construction de la Cathédrale de Montréal) ... 1.00

Réponses au Premier Factum de l'Université Laval ... 15

Réponses au Second Factum de l'Université Laval ... 10

Les Quatre Lettres ... 10

Une Conversation (faisant suite aux Quatre Lettres) ... 10

La Télégraphie Sacrée ... 10

Le Grand-Ventre Raymond et le Libéralisme-Catholique ... 10

Il y a du Libéralisme en Canada ... 10

Quelques Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montréal et Mgr. de Rimouski, etc., etc. ... 30

Vie de M. J. R. Paré, archevêque, curé de la paroisse de St. Jacques le mineur ... 20

Annales Religieuses et Historiques de la paroisse de St. Jacques le mineur ... 35

Index Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de 1861 à 1871, etc., broché ... 3.00

relief ... 4.00

Du Modérantisme ou de la Fausse Modération ... 25

Le Rev. P. Jacques Marquette, S. J., notes de voyage à la découverte de la Mississipi. Lettres d'une Pape ... 25

Le Don Quichotte montréalais sur sa Résistance ou M. Desaulniers et La Grande Guerre Ecclesiastique ... 40

Lettres à un Député ... 25

La Réforme Chrétienne des études classiques ... 30

Le Contre Poison chaque livraison ... 0.05

Le Chiquiqui d'autrefois ... 0.05

La Vie et la Mort ... 0.03

(Frais de poste non compris)

REMARQUES

Les correspondants sont priés d'écrire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom, au moins aux rédacteurs.

Les manuscrits déposés ne sont point rendus.

Les journaux qui seront échangés, ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du Journal, devront être adressés, franc de port, à M. A. OUMET, OUMET, bureau du "Franc-Parleur," No 22, Rue St. Gabriel, Montréal.

Toute personne qui nous fournira cinq abonnements, aura droit à la réception gratis du Franc-Parleur, pendant un an.

**LE FRANC-PARLEUR**

22, Rue St. Gabriel, Montréal.